

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, François FEJEAN, Thierry DOUAIS, Marie-Claire HAMON, Alain CAPITAINE, Alain BOURGE, Thierry TRONET, Soizic NOGRET, Jérôme LEROUX, Michel DEPARTOUT, Caroline LESCLINGANT, Anne AMOURET, Magali ONEN-VERGER, Frédéric MIDELET.

ETAIENT ABSENTS : Denise POIDEVIN donne procuration à Marie-Annick GUGUEN, Denis JOSSELIN donne procuration à Magali ONEN-VERGER, Eric FOURNEL, Fabrice GAUVAIN.

Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.

- Pas de préemption au profit de Monsieur Christophe Lamiré pour un bien immobilier situé au lotissement privé Chemin des Écoliers rue du Clos Neuf.
- Attribution du lot numéro 36 du lotissement communal « Le Domaine de Neuville » à Christophe Borgnard et Madame, domiciliés à Vern-sur-Seiche, 20 rue Auguste Renoir.
- Signature du devis pour les travaux supplémentaires sur les cloches de l'église pour un prix de 3.015 euros avec l'entreprise Alain Macé, 2 route des Croix, 22800 Plaintel.
- Attribution du lot numéro 4 du lotissement communal « Le Domaine de Neuville » à Olivier Samson et Véronique Meneust, domiciliés à Dinard, Boulevard de la Libération.

Réflexions sur le réaménagement du bourg pour une amélioration de son fonctionnement sous une approche de « développement durable ».

Le bureau d'études l'Atelier du Marais, 50 rue de Vitry, à Fougères a été retenu pour un prix de 21.166 euros hors taxes.

Une subvention est sollicitée auprès des services du Conseil Régional de Bretagne au titre du programme Eco-Fair pour les études à hauteur de 50 % du coût total de l'étude, soit à hauteur de 10.583 euros.

La société Even a été retenue pour réaliser le programme de voirie 2009 pour un montant de 107.954,00€ HT. Les services du Conseil Général des Côtes d'Armor seront sollicités pour le versement d'une subvention.

Prolongation du délai d'exécution des travaux de restructuration de la mairie au 1^{er} septembre 2009. Ceci afin que les prestations supplémentaires puissent être réalisées dans le cadre de la période dévolue à la réalisation du chantier.

Lancement d'une procédure adaptée dans le cadre de la construction de la bibliothèque-médiathèque.

Signature de la convention d'objectifs, passeport jeunes « Ti Pass » avec les services du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal émet un avis défavorable (3 pour, 1 abstention et 12 contre) à la demande de dérogation au principe du repos dominical faite par la Biscuiterie de la Côte d'Emeraude pour la période du 14 juin au 8 novembre 2009.

Le conseil municipal n'a pas fait jouer son droit de préemption sur :

- un bien immobilier situé rue de Joliet - cadastré AD 15, pour une superficie de 2.651 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé dans un lotissement privé, rue de la Baie- cadastré AC 1092 et 1101, pour une superficie de 500 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 3 impasse de Normandie - cadastré AI 54, pour une superficie de 498 mètres carrés environ.

Acquisition d'un terrain situé à proximité du château d'eau d'une surface de 10.165 m² environ de terre agricole, libre de locataire, zonée en Ai au Plan local d'Urbanisme, cadastrée A n°1 069, pour 5000€.